

MyCareNet : Documents médico-administratifs

MC43 – Envoi d'une notification palliative

Scénario d'envoi

✚ J'ai un patient qui passe palliatif.

▪ Remarques

- La notification palliative ne peut pas être envoyée à l'avance.

Exemple : Le patient devient palliatif le 15/08. Je dois envoyer la notification (via MyCareNet) à partir du 15/08.

- La règle des 10 jours est valable pour la notification palliative.

Exemple : l'échelle Le patient devient palliatif le 15/08. Je peux envoyer la notification (via MyCareNet) entre le 15/08 et le 24/08.

- Le médecin traitant ou oncologue doit envoyer le dossier palliatif par voie postale. La date du cachet de la poste prévaut sur l'accusé de réception MyCareNet pour la date d'octroi du statut palliatif.

▪ Procédure d'envoi

- Vérifier l'assurabilité du patient : Patient > Historique > Bouton "MyCareNet"
- Envoi de la notification palliative :

- Patient > Formulaires > Soins palliatif > Bouton "Nouveau"
- Compléter le document

Si le praticien de référence est une équipe palliative, il faut rajouter cette équipe dans la liste des prestataires.

Procédure :

- Gestion > Prestataire > Nouveau
- Encoder le signalétique, le numéro Inami (indispensable) et le centre soins palliatifs

- Cliquer sur le bouton "Enregistrer"
- Cliquer sur le bouton "Imprimer" pour visualiser et vérifier le document puis cliquer sur "Fermer"
- Cliquer sur le bouton "Envoi MyCareNet" et confirmer l'envoi (+ code PIN)



- Relever la boîte aux lettres MyCareNet et vérifier que l'on ait bien reçu l'accusé de réception (420001) : MyCareNet > Boîte aux lettres

MyCareNet : Documents médico-administratifs

MC41 – Gestion des messages (notification palliative)

Message 420001

Type	Union	
420001 Palliatif : Accusé de réception		<input type="button" value="Afficher"/>

- **Message automatique**

Le système vous notifie que la notification palliative a correctement été envoyée.

Lorsque vous envoyez une notification palliative, après quelques secondes, ce message est déposé dans votre boîte aux lettres MyCareNet.

- **Réaction de votre part**

Ne rien faire mais consultez régulièrement votre boîte aux lettres MyCareNet jusqu'à l'obtention du message d'acceptation (420900) ou du message de refus (420000 - 420999).

Message 420900

Type	Union	
420900 Palliatif : Acceptation de la demande		<input type="button" value="Afficher"/>

- **Décision du médecin conseil**

Votre notification palliative a été acceptée.

- **Réaction de votre part**

Ne rien faire.

Soft33 enregistre automatiquement dans la notification palliative le numéro de référence de la mutuelle.

Le programme adapte également la date d'acceptation de la demande (cf date du cachet de la poste du dossier palliatif envoyé par le médecin traitant ou oncologue).

Message 420000

Type	Union	
420000 Palliatif : Message de demande erroné		Afficher

○ Message automatique

la notification palliative est erronée et n'est donc pas acceptée.

○ Réaction de votre part

- Cliquer sur le bouton "Afficher"
- Pour obtenir le motif du refus, cliquez sur le code erreur (si il existe).

Exemple : Patient non affilié, ...

- Contacter la mutuelle et ensuite renvoyer la notification palliative corrigée.

Message 420999

Type	Union	
420999 Palliatif : Refus de la demande		Afficher

○ Décision du médecin conseil

La notification palliative a été refusée.

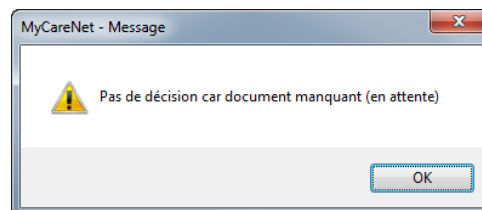
○ Réaction de votre part

- Cliquer sur le bouton "Afficher"
- Pour obtenir le motif du refus, cliquez sur le code erreur (souligné) de la zone 318

- **Code de refus de la zone 318 : 500**

Si le motif de refus est le code 500, la notification palliative est temporairement refusée car la mutuelle est en attente du dossier du médecin traitant ou oncologue.

317	Référence accord/refus	19122011/00001
318	Motif du refus	500



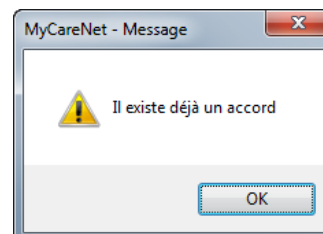
- **Réaction :**

Ne rien faire si le dossier a bien été envoyé.

- **Code de refus de la zone 318 : 401**

Si le motif de refus est le code 401, le patient est déjà palliatif.

317	Référence accord/refus	920020113530109
318	Motif du refus	401



- **Réaction :**

Contactez la mutuelle pour connaître la date de début du statut palliatif et ensuite modifier cette date de début dans le document de notification palliative.

- **Autres codes de refus de la zone 318**

- **200** : Patient décédé à la date de début de période demande
- **406** : Refus médical
- **409** : Refus suite à la présence d'une autre demande en cours de traitement